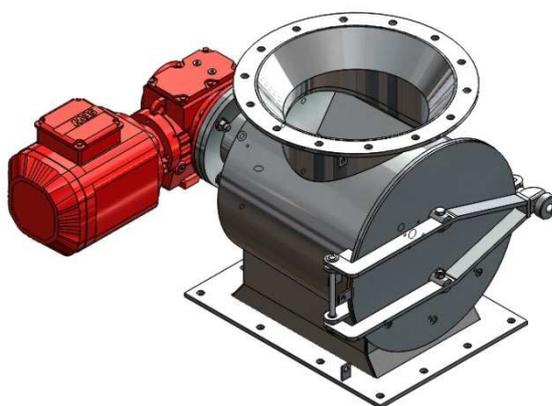


## Conception, fabrication, installation d'équipements inoxydables

### Caractéristiques et modalités de vente des écluses rotatives alimentaires EA200 – EA300 – EB300



**EQUINOX Powdery** est une marque de **EQUINOX** spécialisée dans les pulvérulents

Votre contact commercial :

Bernard DEVIN

Tel : +33 (0)6.20.32.73.93

Mail : [bdevin@equ-inox.com](mailto:bdevin@equ-inox.com)

## Les produits EQUINOX *Powdery*



Les Cyclones



Les Lits vibrants



Les Ecluses et les portes de visites

Visitez nos site internet spécialisé dans les pulvérulents :

[www.equinox-powdery.com](http://www.equinox-powdery.com)

ou notre site de présentation générale : [www.equinox.com](http://www.equinox.com)



## *Table des matières*

1. Description des équipements .....	4
2. Dossier technique .....	7
3. Montage et mise en service .....	7
4. Fourniture client .....	7
5. Offre commerciale .....	8
6. Modifications .....	8
7. Garantie .....	8
8. Livraison .....	8
9. Conditions de règlement .....	8
10. Conditions générales de vente .....	9

## 1. Description des équipements

### *Écluses rotatives alimentaires à passage intégral Ø200 ou Ø300*

Visionnez la présentation animée sur : <https://www.youtube.com/watch?v=C5BN3IVtexw>

#### **Fonction :**

La fonction première de cette écluse rotative est de réguler le débit d'un produit entre deux enceintes tout en conservant une bonne étanchéité à l'air.

Le produit est le plus souvent un pulvérulent sec ou un granuleux.

La conception et les finitions de cette écluse permette une utilisation pour l'industrie agro-alimentaire



#### **Caractéristiques techniques des écluses EA200, EA300 et EB300 :**

Ecluse type EA : avec outil de démontage intégré au rotor.

Ecluse type EB : avec outil de démontage externe au rotor

<b>Options techniques des Ecluses EQUINOX</b>			
<b>Dimensions et poids</b>	<b>Ecluse EA200</b>	<b>Ecluse EA300</b>	<b>Ecluse EB300</b>
Diamètre (mm) du rotor conique	Ø227 / Ø209	Ø336 / Ø322	Ø336 / Ø322
Diamètre standard entrée produit	Ø200 mm	Ø349 mm	Ø349 mm
Possibilité adaptation entrée Ecluse	X	X	X
Dimensions standard (mm) sortie produit	195 / 195	250 / 355	250 / 355
Possibilité adaptation sortie Ecluse	X	X	X
Hauteur standard	320 mm	490 mm	490 mm
Longueur standard hors tout avec motorisation Varvel	579 mm	798 mm	798 mm
Largeur standard hors tout avec motorisation Varvel	590 mm	604 mm	604 mm
Poids net du rotor 5 pales	10 kg	15 kg	14 kg
Poids net total (rotor + corps + motorisation VARVEL)	71 kg	103 kg	102 kg
<b>Conception</b>	<b>Ecluse EA200</b>	<b>Ecluse EA300</b>	<b>Ecluse EB300</b>
Nombre de pâles du rotor	5	5 ou 6	5 ou 6
Jeu fonctionnel entre les pâles et le corps	0,5 à 0,7 mm	0,5 à 0,7 mm	0,5 à 0,7 mm
Rotor et corps coniques	X	X	X
Passage intégral du produit	X	X	X
Accès par porte frontale	X	X	X
Outil de démontage du rotor	Externe	Intégré	Externe
Ouverture de porte par pommeau moleté ou Ecrou	X	X	X
Support détecteur ouverture de porte	X	X	X
Insufflation air pour étanchéité corps / motorisation	X	X	X
Roue crantée pour détection de rotation		X	X
Possibilité configuration ATEX	X	X	X
Matière inox	304L	304L	304L
Joint porte	Silicone Alim.	Silicone Alim.	Silicone Alim.
Matière plastique	POM	POM	POM
Finition intérieure	Ra<0,8	Ra<0,8	Ra<0,8
Finition extérieure	Brossée	Brossée	Brossée
Capacité maximale par rotation	4,25 litres	19,65 litres	18,2 litres
Capacité maximale à 24 tr/mn	6,8 m3/h	28,3 m3/h	26,2 m3/h
<b>Motorisation</b>	<b>Ecluse EA200</b>	<b>Ecluse EA300</b>	<b>Ecluse EB300</b>
Motorisation VARVEL cartérisation aluminium	0,37 kw - 24 tr/mn	0,37 kw - 24 tr/mn	0,37 kw - 24 tr/mn
Motorisation ATEX NORD EX Zone 21 II 2D 125°C	0,37 kw - 23 tr/mn	0,37 kw - 23 tr/mn	0,37 kw - 23 tr/mn
Possibilité motorisation propre au client	X	X	X

### **Conception et fabrication :**

- Passage intégral
- Fabrication mécano soudée permettant d'adapter les entrées et sorties aux installations existantes
- Barillet 5 pales (ou 6 pâles = option seulement pour une écluse Ø300) et corps coniques permettant une extraction aisée du barillet sans outils
- Maintenance et nettoyage aisés
- Finition intérieure Ra < 0.8
- Roulement à billes étanche inox
- Système anti agglomération de poudre en POM
- Étanchéité aux passages d'arbre par joints à lèvre et insufflation d'air
- Liaison équipotentielle entre arbre et le rotor si option ATEX
- Roue crantée dans la lanterne pour détecteur de rotation (seulement pour écluse Ø300)
- Support de détecteur d'ouverture de porte selon votre besoin ou remplacement du pommeau moleté par un écrou
- L'écluse EQUINOX est fabriquée dans nos ateliers à WILLEMS (59)



### **Motorisations proposées :**

#### Motorisation NON ATEX de marque VARVEL

- Motoréducteur avec transmission direct
- Vitesse de rotation : 24 tr/min
- Puissance : 0,37 kW
- Tension triphasée : 230 V / 400 V
- Fréquence : 50 Hz
- Cartérisation en aluminium
- Poids : 17 kg
- Option à préciser : Variation de fréquence pour vitesse réduite

#### Motorisation ATEX de marque NORD

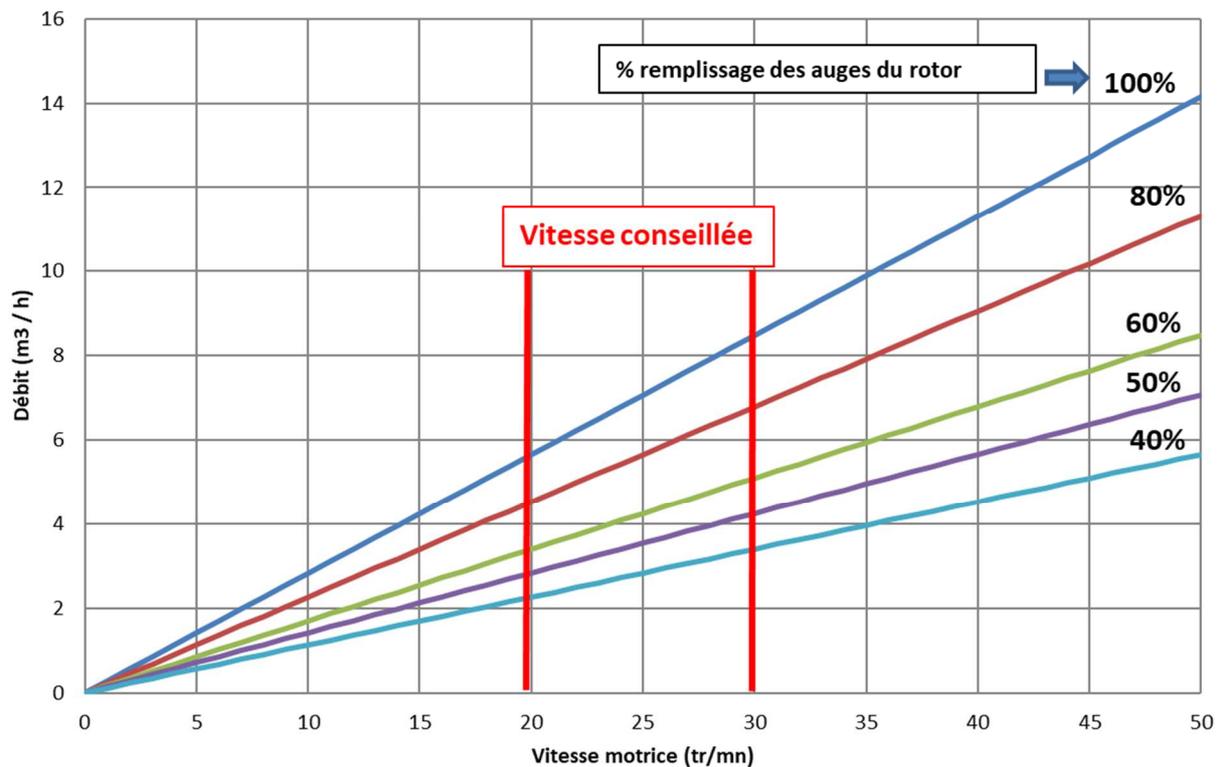
- Motoréducteur avec transmission direct
- Moteur ATEX type EX 21 II 2D 125°C
- Réducteur : Conforme 2D
- Vitesse de rotation : 23 tr/min
- Puissance : 0,37 kW
- Tension triphasée : 230 V / 400 V
- Fréquence : 50 Hz
- Cartérisation en acier peint
- Poids : 30 kg
- Option à préciser : Variation de fréquence pour vitesse réduite

***Possibilité d'intégrer une motorisation propre au client***

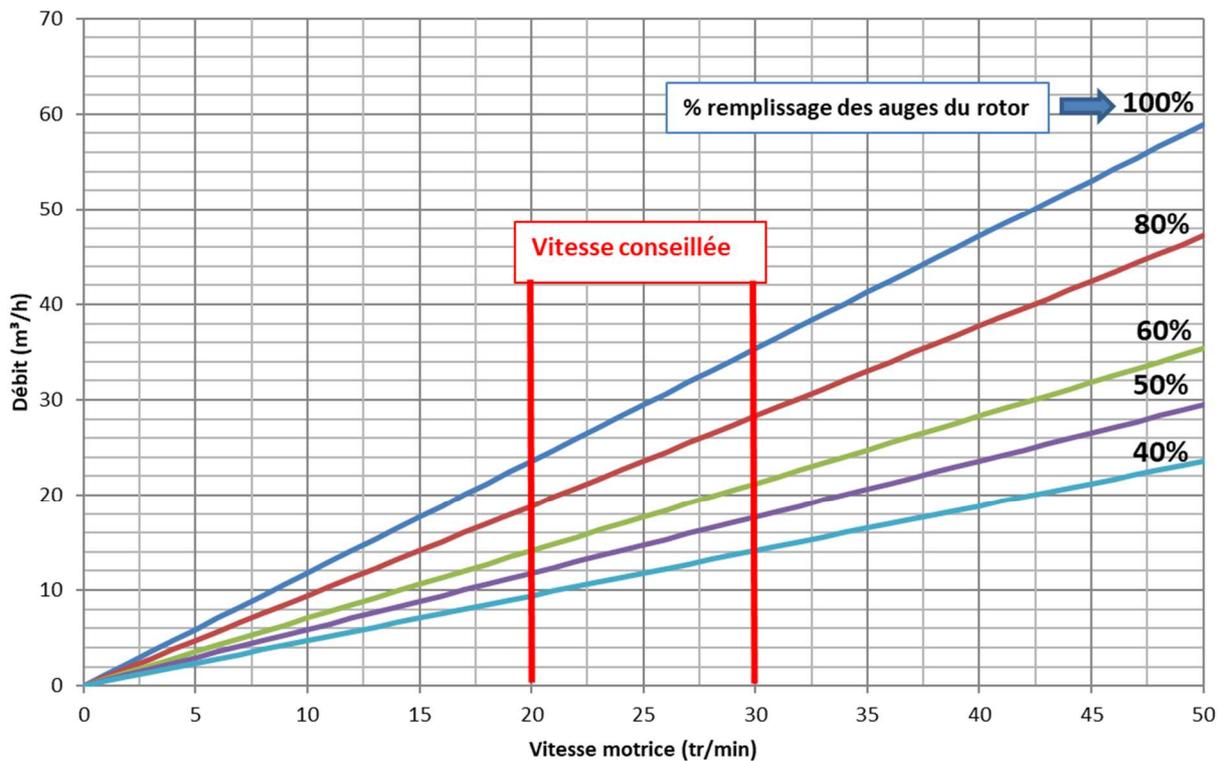
***Autre puissance et vitesse sur demande***

## Courbes des débits théoriques

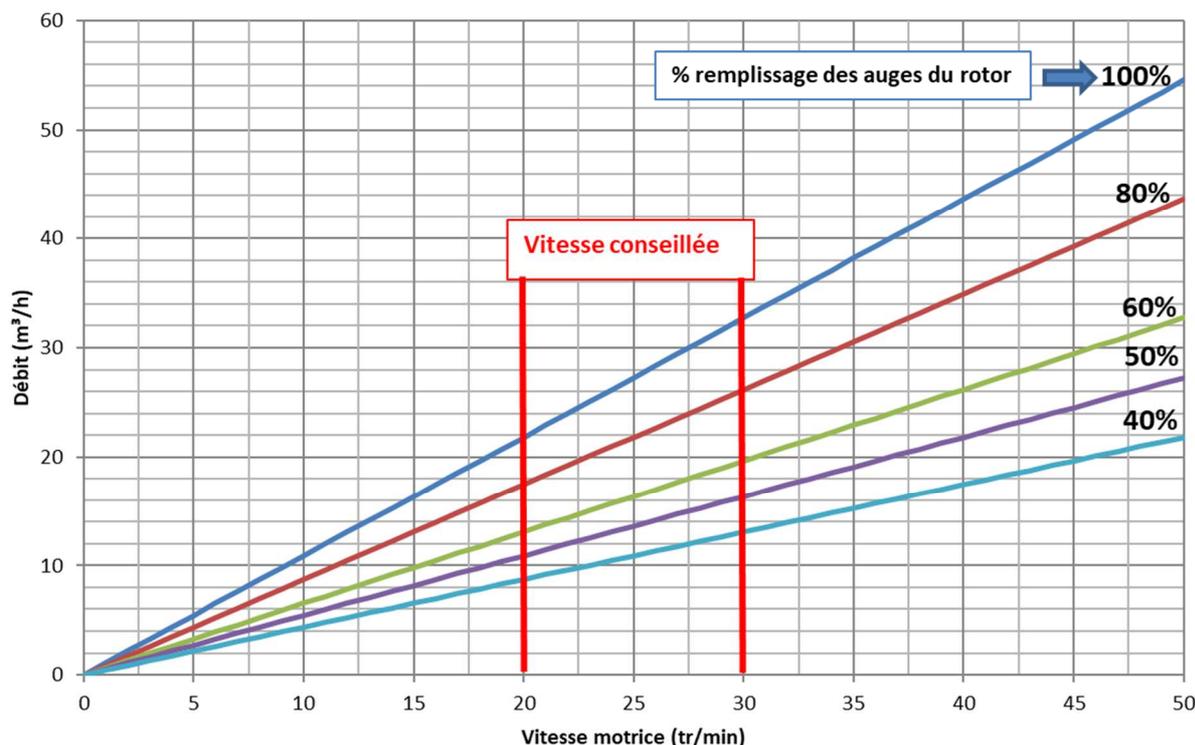
### Débits théoriques Ecluse Ø200 5 pâles



### Débits théoriques Ecluse Ø300 5 pales



## Débits théoriques Ecluse Ø300 6 pales



## 2. Dossier technique

Chaque équipement est livré avec un dossier technique en français.

Le dossier technique comprend :

- Une description simple et claire des installations,
- Une notice d'utilisation, de réglages et d'entretien,
- Des certificats de conformité CE,
- Des plans complets,
- Des documents nécessaires à l'instrumentation,
- Une liste des pièces de rechange avec nomenclature et repérage.

## 3. Montage et mise en service

L'écluse EQUINOX est livrée prête au montage et à la mise en service.

L'incorporation et les branchements électriques de l'écluse sont à votre charge. Les capteurs de rotation et d'ouverture de portes sont fournis et montés par vos soins.

La mise en service est à votre charge.

## 4. Fourniture client

- Alimentation électrique et pneumatique
- Installation, montage
- Joints de raccordement de l'entrée et la sortie produit (Sur demande, EQUINOX peut fournir)
- Boulonnerie
- Tresses de masse de liaison Ecluse / équipement client

## 5. Offre commerciale

### Définissez votre besoin et configurez votre écluse

Capacité de débit de l'écluse	<input type="checkbox"/> Rotor Ø200	<input type="checkbox"/> Rotor Ø300	
Type Ecluse	<input type="checkbox"/> EA200	<input type="checkbox"/> EA300	<input type="checkbox"/> EB300
Entrée produit	<input type="checkbox"/> Standard	<input type="checkbox"/> Adaptée	
Sortie produit	<input type="checkbox"/> Standard	<input type="checkbox"/> Adaptée	
Arbre / rotor écluse ATEX	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	(Ajout liaison equipotentielle)
Rotor	<input type="checkbox"/> 5 pâles	<input type="checkbox"/> 6 pâles (seulement pour Ø300)	
Support détecteur ouverture porte	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	
Motorisation	<input type="checkbox"/> VARVEL Alu	<input type="checkbox"/> ATEX NORD	<input type="checkbox"/> Autre

EQUINOX n'ayant pas en charge le génie civil, il est de votre responsabilité de vous assurer de la résistance et de la planéité de votre support ou sol recevant nos équipements aux différents efforts et contraintes auquel il pourrait être soumis.

## 6. Modifications

Tout changement portant sur les termes du contrat ou sur la nature de la prestation EQUINOX doit faire l'objet d'une demande écrite et soignée.

Par ailleurs, toute spécification technique reçue après commande est soumise à l'étude. Les termes du contrat peuvent être revus en fonction de ces spécifications.

La validation, ou non, par EQUINOX des changements envisagés conditionne l'application et la garantie de la prestation.

## 7. Garantie

L'écluse et le motoréducteur sont garantis 6 mois à partir de la date de livraison.

Cette garantie est limitée à la réparation ou remplacement de pièces abîmées, hors usure normale et déplacement sur site.

## 8. Livraison

Délai de livraison total à compter de la date de validation des plans : 16 semaines hors montage et mise en service (hors mois d'août) sauf si les composants standards en stock

La soumission et l'approbation des plans « bon pour construction » soumis à l'Acheteur par EQUINOX intervient après réception de la commande et de l'acompte.

Notre prestation comprend l'emballage et la livraison du matériel, hors déchargement.

## 9. Conditions de règlement

- 30% comptant, à la commande sur présentation de facture
- 20% à la remise des plans pour approbation, 30 JFDM le 15
- Solde à la mise à disposition en nos ateliers, 30 JFDM le 15

## **10. Conditions générales de vente**

En cas de non-concordance entre les termes de vente stipulés dans notre acceptation de commande et ceux communiqués par l'Acheteur, ce sont les termes de notre acceptation de commande qui prévalent, sauf modifications acceptées par nous-mêmes.

Les commandes sont acceptées aux conditions de vente ci-dessous. Sauf acceptation formelle par écrit, il ne pourra y avoir quelque modification que ce soit applicable à nos conditions générales de vente.

### **1) Spécifications**

Toutes les dimensions indiquées sur nos fiches techniques sont subordonnées aux tolérances de fabrication, et tous les détails de limite de ces tolérances sont disponibles sur demande.

### **2) Achèvement des travaux**

La Société EQUINOX, en toute bonne foi, met tout en œuvre afin de respecter les dates d'achèvement des travaux. Le non-respect des délais ne peut donner lieu à réclamations dans les cas ci-dessous ; il y aura en conséquence extension de ces délais :

- Si les retards sont imputables à l'Acheteur.
- Si les retards sont dus à un cas de force majeure imputable ni au Vendeur ni à l'Acheteur, entre autres :
  - a) guerre, troubles sociaux, guerre civile, ...
  - b) intempéries au sens des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, entraînant un arrêt des travaux.
  - c) grève survenant chez l'un des contractants ou chez un sous-traitant ou fournisseur du Vendeur.
  - d) incendie ou destruction des ateliers ou des moyens de chantier du Vendeur.
  - e) le non-respect des délais ne peut donner lieu à réclamations sauf si expressément mentionné dans la commande de l'Acheteur.

### **3) Paiements**

Le montant de la commande est payable aux échéances prévues dans notre devis. Tout paiement en retard porte de plein droit, en faveur du Vendeur, un intérêt mensuel de 3 fois le taux légal en vigueur.

Un escompte de 1% est accordé pour paiement comptant (hors acompte).

Les conditions de paiement, sauf convention dérogatoire expressément prévue dans le devis et document intitulé «conditions particulières et consignés», sont les suivantes :

- Tout Acheteur s'engage à procéder au règlement de sa commande
- Les paiements s'entendent nets, sans rabais, à la date de règlement figurant sur les factures.
- Lorsque le règlement par traite ou effet de paiement ont été convenus, ceux-ci doivent être retournés avec acceptation dans un délai de 8 (huit) jours à réception.

Des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, soit en principe, sauf dispositions contraires convenues entre les parties, à la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée.

Dans tous les cas, il ne saurait être dérogé aux dispositions contenues dans la loi dite LME (Loi de Modernisation de l'Economie) du 4 août 2008. Aussi, dans le cas où les sommes dues sont payées après la date figurant sur la facture, ce retard entraînera de plein droit le paiement des intérêts de retard fixés au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, outre les frais de recouvrement qui seront mis à la charge de la société défaillante qui ne sauraient être inférieurs à 40 €, lesquels pourront être majorés de frais complémentaires demandés au débiteur sur justification et ce conformément à l'article D 441-5 du Code de Commerce.

Leur exigibilité n'est pas subordonnée à l'envoi préalable d'une mise en demeure conformément aux dispositions de l'article L.441-6 du Code de Commerce.

Les retards acceptés par notre société dans les paiements entraînent eux aussi de plein droit une indemnité fixée au taux d'intérêt légal multiplié par trois (intérêts moratoires).

En cas de retard de paiement nous nous réservons la faculté de suspendre ou d'annuler les ordres en cours sans préjudice de tout autre recours et d'exiger le paiement de toutes nos créances échues ou à échoir de plein droit et sans mise en demeure préalable.

#### CLAUSE PÉNALE

De convention expresse, sauf report accordée par notre société, le défaut de paiement à l'échéance fixée entraînera, quel que soit le mode de règlement prévu, une intervention contentieuse et l'application à titre de dommages – intérêts d'une indemnité égale à 15 % de la somme impayée, à laquelle s'ajouteront les frais judiciaires et les intérêts légaux ainsi que les frais de recouvrement tels qu'ils sont prévus.

#### **4) Clauses de réserves de propriété**

Dans certains cas, et en particulier dans ceux énumérés ci-dessous, sans que ceux-ci soient limitatifs, la société EQUINOX aura le droit de revendiquer la propriété des matériels vendus, conformément aux dispositions de la loi du 12 mai 1980, modifiant l'article 59 de la loi du 13 juillet 1967.

- a) Le matériel reste l'entière propriété de EQUINOX jusqu'au paiement de l'intégralité de la somme due, et ce, malgré le risque afférent au transfert du matériel depuis les ateliers du Vendeur au point de livraison chez l'Acheteur.
- b) Si l'Acheteur omet de payer le matériel à la date prévue, ou si l'Acheteur est frappé de banqueroute, de liquidation de biens, de règlement judiciaire, d'adoption par un organisme légal d'une résolution d'interdiction, la société EQUINOX peut reprendre possession des biens à tout moment, et pour ce faire, le personnel EQUINOX peut accéder aux points d'installation concernés.
- c) Cependant, dès la livraison du matériel, l'Acheteur en deviendra responsable, le transfert de la possession impliquant le transfert de la garde. En conséquence, l'Acheteur devra donc souscrire un contrat d'assurance couvrant les risques de détériorations, perte, vol ou tout autre dommage comprenant renonciation à recours contre le Vendeur.

#### **5) Perte ou endommagement du matériel en cours de transport**

Quelles que soient les conditions de vente stipulées au marché, en ce qui concerne le transfert de propriété, l'Acheteur devra réceptionner les marchandises, et formuler toutes réserves utiles (relatives à la constatation d'un dommage ou d'un défaut) auprès du Transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 48 heures, avec copie adressée à la Société EQUINOX dans les mêmes conditions, et ce, même en cas d'assurance souscrite par le Vendeur pour son compte ou pour celui de l'Acheteur.

En ce qui concerne la perte de matériel, les réserves et réclamations devront être formulées dans les conditions ci-dessus, copies de celles-ci devront être adressées à la Société EQUINOX dans un délai inférieur à 10 jours de la date d'expédition.

EQUINOX n'acceptera aucune réclamation et refusera toute responsabilité si la livraison n'est pas stipulée dans le contrat et si aucun paiement n'a été effectué. De même, EQUINOX n'acceptera aucune réclamation n'ayant pas été effectuée dans les délais stipulés ci-dessus.

#### **6) Livraison**

Lorsque le matériel vous est livré à l'Acheteur, le bon de livraison doit être signé par une personne habilitée de la société de l'Acheteur. Cette signature certifie que la livraison est conforme aux termes du contrat. Cette signature effectuée, la société EQUINOX n'acceptera aucune plainte.

## **7) Garantie – Mécanique**

La société EQUINOX s'engage à réparer ou remplacer (à son choix) tout matériel ou partie de matériel exclusivement fourni par ses soins présentant un défaut dûment constaté, non consécutif à un plan établi par l'Acheteur, à des spécifications ou fournitures de celui-ci.

Ceci signifie que :

- a) Cette garantie s'applique uniquement aux équipements fournis pour ce contrat.
- b) L'Acheteur doit avoir procédé à l'installation, et utilisé en permanence ces matériels dans des conditions d'utilisation normales, en concordance avec nos directives de mise en place et de fonctionnement.
- c) Tous les défauts sont garantis pour une période de six mois à compter de la date de mise à disposition du matériel.
- d) Les éléments défectueux devront être retournés à la Société EQUINOX si celle-ci en formule la demande.
- e) Les paiements correspondant à ce contrat ou d'autres contrats ont été effectués.
- f) Tout autre terme de condition ou de responsabilité, explicitement ou implicitement, même émanant de règlements ou autres textes, faisant allusion à des notions telles que : aptitude, convenance, qualité, conditions, concordance avec la description ou les échantillons sont expressément exclus des termes du contrat.
- g) En nous passant une commande pour notre matériel, l'Acheteur reconnaît ne pas avoir été trompé par la Société EQUINOX ou en son nom sur la protection de nos biens tel que précisé dans nos conditions générales.
- h) Tout échange ou réparation effectuée au titre de la garantie par la Société EQUINOX ne peut, en aucun cas, avoir pour effet de prolonger la garantie.
- i) Dans tous les cas, les pertes de production (y compris pendant la période de garantie) ne sont jamais prises en charge par la Société EQUINOX.
- j) Les frais de déplacement durant la période de garantie sont à la charge de l'Acheteur.

## **8) Pertes de production directes ou indirectes**

En aucun cas, la Société EQUINOX n'acceptera quelque responsabilité que ce soit pour les pertes de production ou dommages directs ou indirects, dus à l'environnement de nos matériels, à tous défauts constatés sur ce matériel, ou à toute autre raison que ce soit.

## **9) Responsabilité générale**

Assurance au tiers. Nous accepterons notre responsabilité s'il y a eu négligence, ou si une réclamation a été faite (par vos soins ou par une troisième partie) et que ceci ait été statué. Le plafond s'élèvera alors à 1 500 000 Euros, par année, pour tous dommages confondus consécutifs. Nous vous conseillons donc de souscrire un contrat d'assurance afin de vous protéger contre tout problème résultant des travaux et contre les dommages pouvant survenir sur les biens étant de votre propriété (et pour lesquels nous ne sommes pas responsables, sauf pour le cas décrit ci-dessus).

## **10) Brevets et propriétés industrielles**

Les brevets et droits de propriétés industrielles attachés à tous les plans et dessins de chacun de nos équipements sont la propriété EXCLUSIVE de la société EQUINOX et ne peuvent être ni reproduits, ni communiqués à des tiers sans autorisation, sous peine de poursuites et de dommages et intérêts.

## **11) Clause attributive de juridiction**

En cas de contestation, les tribunaux du Siège du Vendeur sont seuls compétents, quelles que soient les conditions de vente, ou le mode de paiement acceptés, même en cas de demande incidente, d'appel en

garantie ou de pluralité des défenseurs. Toutes traites ou acceptations de règlement par le Vendeur n'opèrent aucune novation ou dérogation à cette clause attributive de compétence.

## **12) Clause d'Annulation**

L'acheteur peut mettre fin à un contrat pour sa propre convenance ou pour une cause quelconque, à condition qu'il prenne en charge les frais d'annulation, selon les clauses mentionnées ci-après.

Les dates dont il est fait mention ci-après sont inscrites dans le premier planning du projet soumis à l'acheteur après réception du bon de commande par le vendeur.

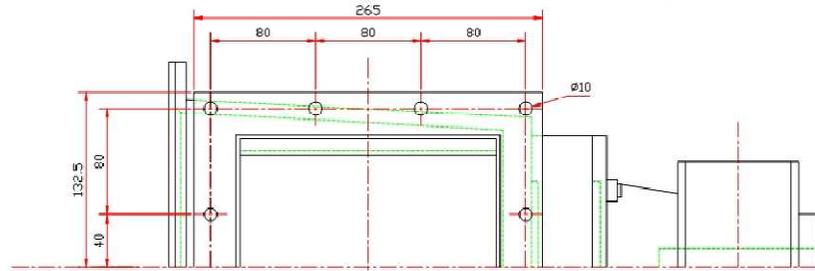
Les différentes clauses ci-dessous indiquent les frais d'annulation d'un contrat selon l'état d'avancement de celui-ci. Les frais d'annulation d'un contrat dépendant de la date d'annulation, une seule des clauses mentionnées ci-dessous ne s'applique lors d'une annulation.

Le montant du contrat au moment de l'annulation comprend le montant total, ainsi que toutes les modifications, additions ou suppressions préalablement apportées à ce contrat et approuvées par le vendeur.

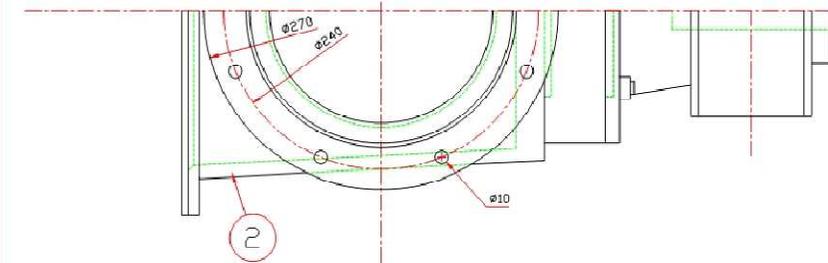
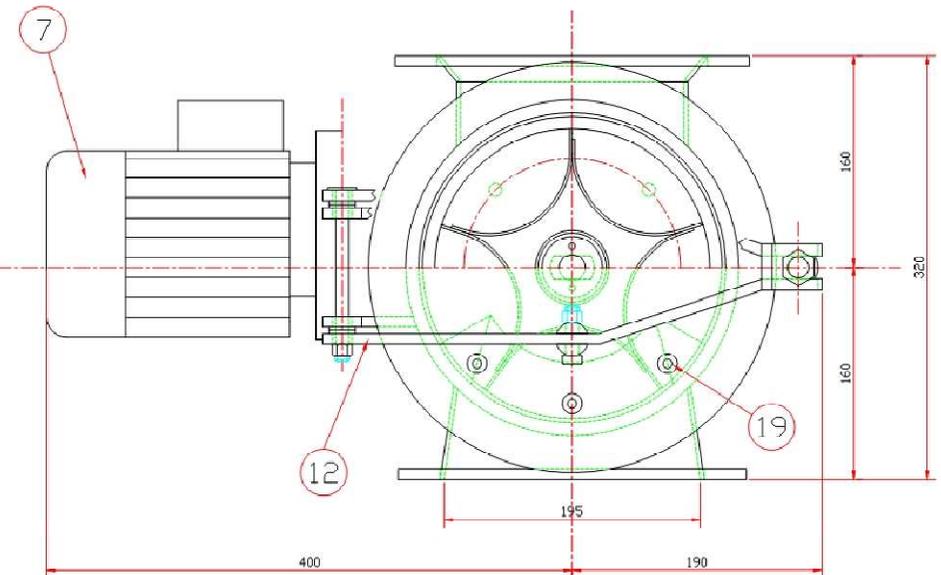
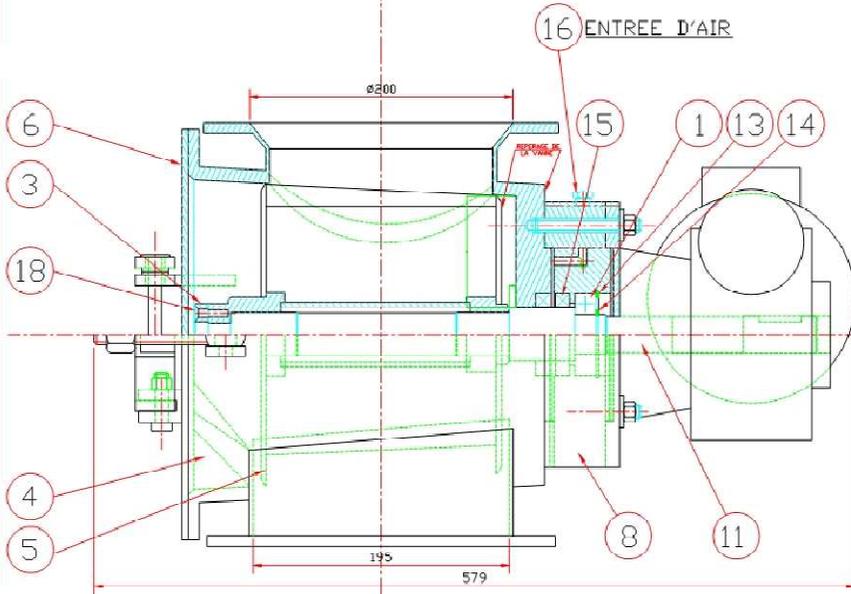
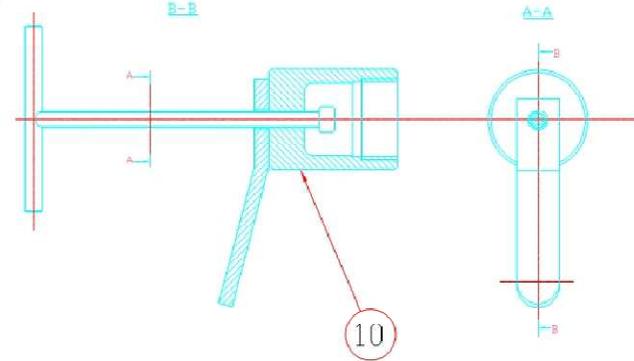
### Montant des charges

- a) Pour tout contrat annulé entre la date de commande et la date de la première soumission de plans et/ou de documents à l'acheteur, celui-ci devra s'acquitter envers le vendeur de 10% du montant du contrat.
- b) Pour tout contrat annulé entre la date de la première approbation de plans et la date d'avis par le vendeur que la marchandise a été assemblée, inspectée et qu'elle est prête à être expédiée (que cet avis porte sur tout ou partie des biens de ce contrat) l'acheteur devra s'acquitter envers le vendeur de 90% du montant du contrat.
- c) Pour tout contrat annulé entre la date d'avis mentionnée ci-dessus et la date d'avis par le vendeur que la totalité de la marchandise est prête à l'expédition, l'acheteur devra s'acquitter envers le vendeur de 100% du montant du contrat.

# Ecluse rotative EA200



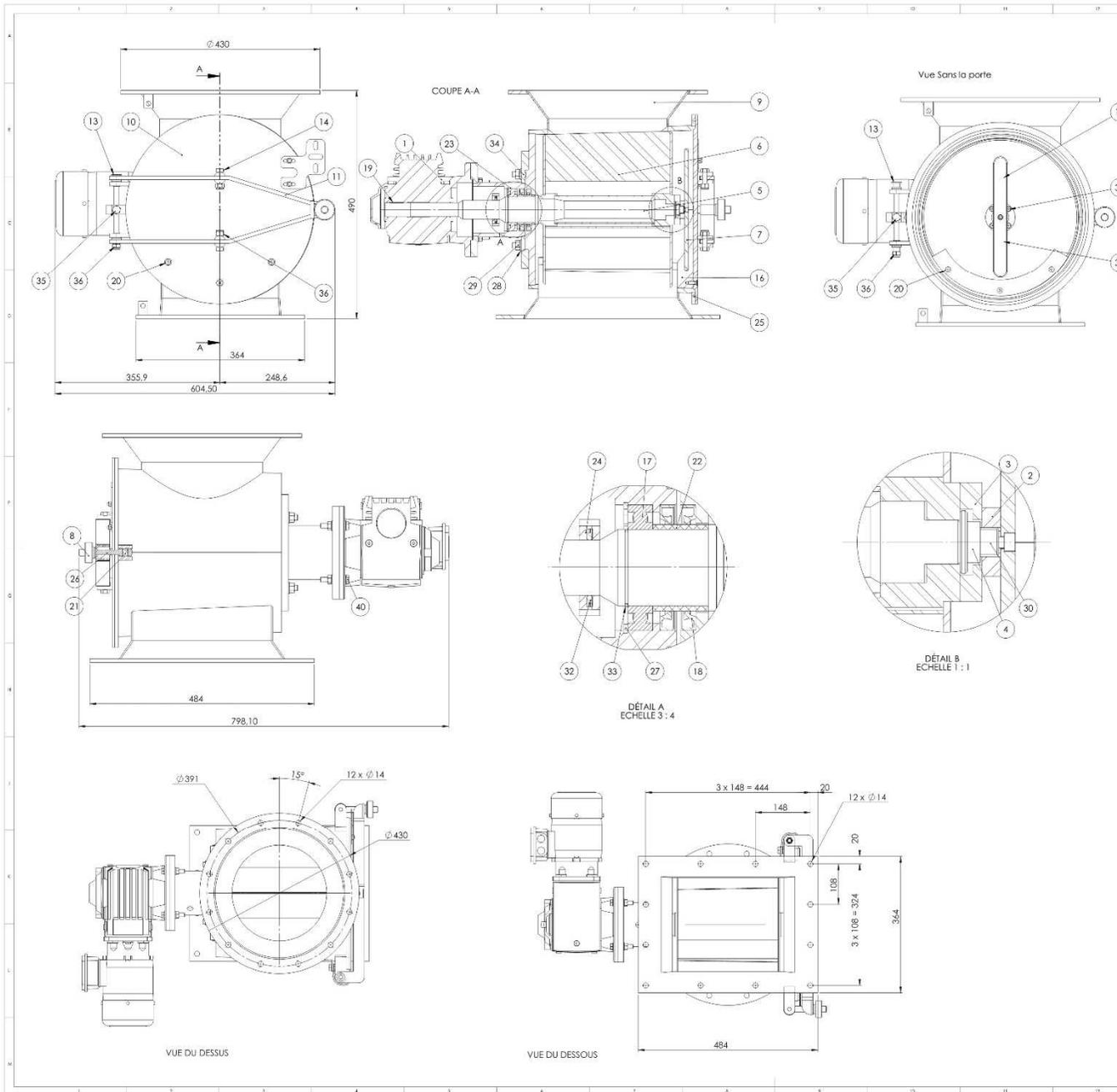
## OUTIL DE DEMONTAGE



Soudure: int. polies grain 180  
ext. passivation

Ce plan est la propriété de PECOURT et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation		Tolérance générale :	
<b>PECOURT</b>	<b>PECOURT</b>	Tel : 03 28 37 00 10	Finition :
Chemin du meunier 39700 VILLEGIS		Fax : 03 28 37 00 25	seul spécifications contraires sur le plan
Client :	Designation : ENSEMBLE VANNE ROTATIVE CONIQUE 200		Matière : 304L
Quantité :	Dessiné par: S.T.	Lot n° :	Traitement :
Echelle :	Date: 07/11/82		Référence Coteur des charges
N° PLAN :			/ 001B →

# Ecluse rotative EA300 standard



No. ARTICLE	QTE	Désignation	Epaisseur	CCPU	Ref Matière
1	1	Motoréducteur_nord			
2	1	Entrelaie plat extraction vanne			
3	1	Bague renfort extraction vanne ATEX	12	D3RN	A
4	1	axe extraction vanne	Ø40	H2CP	B
5	1	Arbre vanne 300 ATEX	Ø65	473059	C
6	1	Barillet vanne 300 ATEX	Ø60.3	YBE121748 ADE500009 37098	D E F
7	1	Plat extraction vanne	8	C3103J A2302576	G H
8	1	Ecrou maleté	10		
9	1	Corps vanne 300	8 10 10 3 15 25	C3106J A2302576 JUL L3DK 283584	G H I J K
10	1	Porte	10	A2302576 H5EA	H L
11	1	Système de fermeture	Ø25		
12	4	Bague_colletet M10 ref 56760			
13	1	Ø15 Axe_charniere_vanne			
14	2	ISO 4018 - M10 x 35-NN			
15	6	Hexagon Nut ISO - 4032 - M10 - W - N			
16	1	003-Système_anti_poudre_vanne			
17	1	SKF - 6011 - 18.SI.NC.18_68			
18	2	Joint à lèvres Paulstra			
19	1	Clavette Bx5-32-A			
20	3	Vis FCH - M6 x 20			
21	1	Axe vis à oeil			
22	1	Entrelaie roulement			
23	1	Lanterne			
24	1	Détecteur de rotation			
25	1	Joint carré			
26	1	Vis à oeil M16			
27	1	Crclip extérieur			
28	4	Rondelle M 12			
29	4	Ecrou M12			
30	1	Vis FHC - M6 x 16			
31	4	Vis FHC - M5 x 20			
32	2	Vis STCH - M5 x 8			
33	1	Circlip DIN 471 - 55 x 2			
34	1	Bouchon conique 1/8" GAZ MALE			
35	2	Vis H M10 x 20			
36	3	Ecrou froin-M10			
37	1	Support détecteur porte			
38	1	Tresse de masse			
39	8	Rondelle M10			
40	4	Vis H M10 x 55			
41	2	Ecrou - M6			

D					
C					
B					
A					
Rev.	Date	Revisión	Dessiné par	Vérifié par	
			NOM	SIGNATURE	DATE
			G.FOURNIER		18/05/2016
			B.DEVIN		18/05/2016
		Client:		001-Ens_vanne_300_ATEX	
Ce plan est sous réserve. Il ne peut être utilisé qu'avec le contrat de vente qui le concerne.		Tolérances générées ISO 2768 : M		A1	

## Ecluse rotative EB300 standard

No. ARTICLE	QTE	Désignation	Epaisseur	CCPU	Rep Matière
1	1	Moteur réducteur_nord			
2	1	Poussoir_ressort_Norelem_0303 6-08-D			
3	1	Bague renfort extraction vanne ATEX			
4	2	SO 4018 - M10 x 35-NN			
5	1	Arbre vanne 300 ATEX			
6	1	Barillet vanne 300 ATEX			
7	1	008-Ecrou_Fermeture_EB300			
8	3	Vis FCH - M6 x 20			
9	1	Corps vanne 300	8 10 3 15 25	C3106J A2302576 JUL L3DK 283584	G H I J K
10	1	Porte	10 Ø25	A2302576 H5EA	H L
11	1	Système de fermeture			
12	6	Hexagon Nut ISO - 4032 - M10 - W - N			
13	1	Ø15-Axe charnière vanne			
14	3	Ecrou frein M10			
15	8	Rondelle M10			
16	1	223-système_enf_poudre_vanne			
17	1	SKF - 4011 - 18.SI.NC.18_68			
18	2	Joint à lèvres Paulstra			
19	1	Clavette 8x5-32-A			
20	1	Vis à oeil M16			
21	1	Axe vis à oeil			
22	1	Entretoise roulement			
23	1	Lanterne			
24	1	Détecteur de rotation			
25	1	Joint carré			
26	1	Truarc NS000-347 - S3.469			
27	4	Rondelle M12			
28	4	Ecrou M12			
29	2	Vis STCH - M5 x 8			
30	1	Circip DN 471 - 55 x 2			
31	1	Bouchon conique 1/8" GAZ MALE			
32	2	ISO 10642 - M5 x 20 - 20N			
33	2	Vis H M10 x 20			
34	1	Support détecteur porte			
35	1	Tresse de masse			
36	4	Bague_colletier M10 ref 56760			
37	4	Vis H M10 x 55			
38	2	Ecrou - M6			

Rev	Date	Revison	Dessiné par	Vérifié par
			NOM	SIGNATURE DATE
			G.FOURNIER	18/05/2014
			B.DEVIN	18/05/2014
EQUINOX 5 Chemin des éclusiers 69100 - 57400 - LYON Tél : 03 20 57 40 15 Fax : 03 20 57 41 14 mail : equinox@equinox.com www.equinox.com			Tolérances générales ISO 2768 : 1989	
Révison : 001-Ent_vanne_EB300			A1	

